



FORMATION

Surveillance et Sauvetage Aquatique Littoral

Option embarcation

DU 09 AVRIL AU 08 MAI 2022



www.ffsr.fr



FORMATION SSA-L SURVEILLANCE ET SAUVETAGE AQUATIQUE LITTORAL

DOCUMENT DESTINE AUX CANDIDATS 2021/2022

PRÉSENTATION

1. Pourquoi le SSA ?

Dans le cadre de l'évolution des pratiques et activités sur les zones de baignades situées en milieu naturel, ouvertes gratuitement au public, aménagées et réglementairement autorisées, il est a été créé une formation « Surveillance et Sauvetage Aquatique ». L'idée étant de compléter les connaissances du BNSSA en milieu naturel : littoral ou eaux intérieures.

2. Objectif du SSA

L'objectif est de faire acquérir les compétences complémentaires nécessaires pour assurer les missions de prévention, de surveillance et de sauvetage dans le contexte particulier des lieux de baignades en milieu naturel.

A l'issue de la formation, l'apprenant est capable de s'intégrer à un dispositif de surveillance évolutif et de mettre en œuvre des techniques opérationnelles de sauvetage coordonnées à l'aide de matériels spécialisés.

Cette formation ne se substitue pas aux autres diplômes permettant d'assurer la surveillance (PSE 1&2, BNSSA...)

3. Prérequis

- ⇒ PSE 1 et 2, à jour des formations continues (annuelles)
- ⇒ BNSSA à jour des validations et maintien des acquis (quinquennal)
- ⇒ 17 ans minimum
- ⇒ Autorisation parentale pour les mineurs (voir modèle ci-joint)
- ⇒ Certificat médical, datant de moins de trois mois (voir modèle ci-joint)

Le SSA n'est délivré et reconnu que lorsque le candidat sera détenteur du BNSSA et PSE 2, soit à 18 ans minimum.

Dans le cas où le candidat réalise le SSA avant d'avoir son PSE 2 et/ou BNSSA, il devra alors transmettre à ALASCA VO AQUATIQUE, la copie de ses diplômes à leur réception afin de se voir délivrer le certificat de compétence du SSA.

Les vérifications de maintien des acquis (VMA) et les formations continues (FC) sont sujettes aux prérequis suivants :

- ⇒ Titulaire du SSA-L ou EI, à jour des VMA et FC précédentes
- ⇒ PSE 2 à jour des formations continues annuelles
- ⇒ BNSSA à jour des validations et maintien des acquis (quinquennal)
- ⇒ Certificat médical, datant de moins de trois mois (**voir modèle ci-joint**)

ALASCA VO AQUATIQUE

Piscine Olympique – 145 route de Léognan 33140 Villenave d'Ornon
Tél : 06 23 46 00 35 - alascavoaquatique@outlook.fr - www.alascavo-aquatique.com

SAUVETAGE SPORTIF - FORMATIONS - NAGE AVEC PALMES ET APNEE - POSTES DE SECOURS



4. Organisation et déroulé de la formation

La formation SSA-L se déroule sur 28h.

JOURS	MATIN (9H-12H)	APRES-MIDI (13H-17H)	SOIR
MARDI 05/04	/	/	Règlementation théorique (19h30/22h30) Villenave d'Ornon
SAMEDI 09/04	Océan Porge <i>(selon conditions)</i>	Océan Porge <i>(selon conditions)</i>	/
DIMANCHE 10/04	Océan Porge <i>(selon conditions)</i>	Océan Porge <i>(selon conditions)</i>	/
SAMEDI 30/04	Océan Porge <i>(selon conditions)</i>	Océan Porge <i>(selon conditions)</i>	A définir selon possibilités d'hébergement
DIMANCHE 01/05 Initiaux + VMA et FC	Océan Porge <i>(selon conditions)</i>	Océan Porge <i>(selon conditions)</i>	/
Date à confirmer	Option Embarcation A définir	Option Embarcation A définir	/

L'option « conduite d'embarcation » proposée pour le SSA-L par ALASCA VO AQUATIQUE, nécessite de rajouter 7h de formation initiale et une date supplémentaire. Le permis bateau côtier est un prérequis pour cette option.

5. Dates

Les dates sont susceptibles de modifications.

N°SIRET : 422 940 353 00028

Association de loi 1901, affiliée à la Fédération Française de Sauvetage et de Secourisme – N° 4014,
Organisme de sécurité civile - Reconnue d'utilité publique.

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 75331256833 auprès de la préfète de région Nouvelle-Aquitaine
Association sportive agréée, délégataire du Ministère chargé des Sports - Déclarée auprès de la DRDJS 33 – N° ET000973



www.ffss.fr

ALASCA VO AQUATIQUE

Piscine Olympique – 145 route de Léognan 33140 Villenave d'Ornon
Tél : 06 23 46 00 35 - alascavoaquatique@outlook.fr - www.alascavo-aquatique.com

SAUVETAGE SPORTIF - FORMATIONS - NAGE AVEC PALMES ET APNEE - POSTES DE SECOURS



6. Vérification de maintien des acquis VMA

La VMA est obligatoire pour conserver le droit de faire valoir son certificat de compétences SSA-L. Elle est à réaliser tous les ans sous forme d'un cas-concret en milieu naturel. Elle pourra être organisée lors des sorties océan du samedi matin, au Porge.

7. Formation continue FC

La FC est obligatoire pour conserver le droit de faire valoir son certificat de compétences du SSA-L. Elle est à réaliser tous les 3 ans sur une durée minimale de 6h en milieu naturel. Elle pourra être organisée lors de 2 sorties océan du samedi matin, au Porge ou lors des formations initiales SSA-L sur une journée complète.

8. Tarifs

Formation initiale SSA-L :

- ⇒ Adhérent ALASCA : 90 €
- ⇒ Personne extérieure à ALASCA : 250 € (comprenant le livret de formation code VAGNON)

Vérification du Maintien des Acquis SSA-L/EI : (annuellement)

- ⇒ Adhérents ALASCA : Gratuit
- ⇒ Personne extérieure à ALASCA : 30 €

Formation continue SSA-L/EI (tous les 3 ans) :

- ⇒ Adhérent ALASCA : 30 €
- ⇒ Personne extérieure à ALASCA : 50 €

Lors des stages sur un week-end complet, des frais d'hébergement et de restauration peuvent s'ajouter selon l'organisation.

9. Conditions de réalisation de la formation

Le maximum autorisé en formation sera de 8 personnes pour 1 formateur. Un responsable pédagogique devra être présent sur l'ensemble de la formation.

Chaque jour de formation devra faire l'objet d'une fiche d'émargement.

10. Matériels nécessaire

- ✓ Combinaison néoprène
- ✓ Maillot de bain
- ✓ Masque et tuba
- ✓ Palmes type body-surf (courtes)
- ✓ Crème solaire
- ✓ Bouteille d'eau
- ✓ Tenue de sport + Baskets
- ✓ Vêtements chaud
- ✓ Serviette
- ✓ Carnet de note + stylo
- ✓ Ordinateur lors des cours théorique (facultatif)

N°SIRET : 422 940 353 00028

Association de loi 1901, affiliée à la Fédération Française de Sauvetage et de Secourisme – N° 4014,
Organisme de sécurité civile - Reconnue d'utilité publique.

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 75331256833 auprès de la préfète de région Nouvelle-Aquitaine
Association sportive agréée, délégataire du Ministère chargé des Sports - Déclarée auprès de la DRDJS 33 – N° ET000973

